

*Mes papas, mes mamans,
et moi ?*

Les Dossiers de Spirale

La revue *Spirale* se plaît à conter, depuis 1996, la grande aventure de Monsieur Bébé. Chaque trimestre, elle visite de nouveaux champs de la périnatalité, à sa manière, riche de science et de pratiques, ouverte et accessible, métissant dossier thématique et rubriques plurielles.

Depuis sa création, un bon nombre de ses numéros sont épuisés. Face à une demande sans cesse renouvelée, il nous a semblé que la forme livre offrirait à certains des dossiers de la revue, la diffusion supplémentaire qu'ils méritent.

« Les Dossiers de Spirale » redonnent ainsi vie aux textes, précédemment réunis dans la revue et qui, forts de leur succès, en appellent à de nouveaux lecteurs et de nouvelles lectures. Cette collection accueillera aussi des propositions originales, proposées pour la première fois aux lecteurs. Ils vous convieront à bien d'autres voyages autour des berceaux et auprès des tout-petits.

Patrick Ben Soussan
Coordonnateur du Collège de la revue *Spirale*

Retrouvez tous les titres parus sur
www.editions-eres.com

Sous la direction de
Jacques Besson et Mireille Galtier

*Mes papas, mes mamans,
et moi ?*

*La place de l'enfant
dans les nouvelles parentalités*

Les Dossiers de Spirale

The logo for Éditions érès, featuring a stylized lowercase 'e' with a vertical line through it, followed by the word 'rès' in a bold, sans-serif font.

Conception de la couverture :
Anne Hébert

Version PDF © Éditions érès 2012
ME - ISBNPDF : 978-2-7492-2820-4
Première édition © Éditions érès 2007
33, avenue Marcel-Dassault
31500 Toulouse
www.editions-eres.com

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, tél. : 01 44 07 47 70 / Fax : 01 46 34 67 19

Table des matières

Avant-propos <i>Mireille Galtier et Jacques Besson</i>	7
À nouvelles parentalités, enfants nouveaux ! <i>Saül Karsz</i>	11
Enfants et familles d'autrefois <i>Marie-France Morel</i>	21
Nouvelles configurations pour les parents. Nouvelles étapes évolutives pour les enfants ? <i>Paul Marciano</i>	39
Liens d'attachement et liens de filiation : convergences et différences. <i>Margarita Ibáñez</i>	55
Évolution contemporaine du droit de la famille en Europe <i>Geoffrey Willems</i>	71
Deux parents ou bien deux mamans ? Évolution des termes d'adresse et de désignation des liens dans les familles lesboparentales <i>Martine Gross</i>	91

Monoparentalités et enfance : un sujet controversé <i>Gérard Neyrand</i>	109
Aimer l'enfant d'un(e) autre ou se faire aimer d'un(e) « autre » <i>Alain Benoit</i>	121
Mère personne, mère sociale : comment se situe la PMI ? <i>Nadia Rachedi</i>	131
L'analyse anthropologique des systèmes de parenté <i>Maurice Godelier</i>	143
Attention aux orphelins. Conte africain	153
Les nouvelles parentalités tissent-elles de nouveaux liens ? <i>Bernard Geberowicz</i>	157

Avant-propos

Sous l'effet de constants remaniements de la société, de la remise en question des processus vitaux engendrée par les découvertes biomédicales, encore du fait des bouleversements dans la structure familiale et dans les échanges interhumains, la parentalité ne cesse d'être requestionnée, déconstruite et toujours réaménagée.

On peut faire le constat suivant : il existe une déliaison entre parentalité et conception, entre sexualité et conception. L'enchaînement entre sexualité-conception-parentalité n'est plus qu'un avatar parmi de nombreux autres possibles et les combinaisons entre les trois registres sont multiples ; chacune pose des problèmes éthiques, moraux, humains et questionne la construction identitaire de l'enfant qui va advenir.

Dans un schéma classique, l'incontournable des exigences biologiques lié à la différence des sexes faisait d'un enfant le fruit du désir et de la jouissance réciproque d'une femme et d'un homme.

Or les techniques biomédicales récentes autorisent des formes de conception qui shuntent le passage par le désir d'un autre, voire escamotent la différence des sexes. Dès lors un espace s'ouvre, où peut s'engouffrer le désir d'un enfant conçu comme objet de jouissance.

La clinique nous montre au quotidien des enfants dont la relation avec leurs parents n'est structurée que par une recherche de jouissance réciproque et immédiate. Mais à l'inverse, en déliant amour et filiation, la technique a permis à l'amour de se libérer d'un mode unique de filiation et deux individus qui s'aiment peuvent chercher dans le registre symbolique d'autres formes de liens de filiation : adoption, familles recomposées, dons de gamètes, parrainage humanitaire...

Dans tous les cas, se pose alors la question de la construction identitaire de l'enfant au travers des temps cruciaux que sont pour le développement de l'enfant :

- le temps de l'élaboration mentale du bébé ;
- le temps du sevrage ;
- le temps de la séparation individuation ;
- le temps de l'accès au langage ;
- le temps de l'Œdipe ;
- le temps de l'accès au savoir.

Par ailleurs, dans cette déperdition de références, les parents sont mis devant la nécessité d'inventer leur propre mode de parentalité. Cette nécessité est d'ailleurs encouragée par une société en « perte-recherche » de repères : « *Soyez parents comme vous l'imaginez.* »

Voilà un message bien singulier, voire paradoxal, à l'écoute duquel les parents sont invités à « s'autoréférencer », c'est-à-dire à être aux prises avec la tentation de la toute-puissance du désir et du tout amour.

Comme toute illusion, celle-ci va s'évanouir sous le coup de la réalité car l'amour ne dispense pas de l'éducation donc de la frustration. C'est ainsi que nous rencontrons des parents subitement désemparés, avec leurs bébés de l'insécurité.

Dans la spirale de l'anxiété débordante, la tentation est alors très forte de reconvoquer les limites au risque de se laisser envahir par des fantasmes défensifs de maîtrise.

Un de ces fantasmes n'est-il pas repérable dans la tentation actuelle de n'aborder l'expression symptomatique de la

souffrance que par la description puis la réduction du symptôme au détriment de l'écoute globale du sujet souffrant ?

Alors, le raccourci du pouvoir répressif va-t-il se substituer à l'autorité éducative rassurante et constructive ? Le soutien structurant des capacités créatrices de l'individu va-t-il céder le pas à des tentatives de nivellement normatif ou bien allons-nous nous diriger vers une aire d'invention de nouvelles formes de parentalité débouchant sur un bouleversement du paysage sociétal ?

Mireille Galtier et Jacques Besson

Nous tenons à remercier tout particulièrement Louise Malavialle et Claude Charpentier qui ont participé au comité de lecture.

Saül Karsz

À nouvelles parentalités, enfants nouveaux !

« Considérer un fait comme naturel
est une démarche culturelle »
Claude Meillassoux,
Mythes et limites de l'anthropologie

Thématique stratégique que celle de la place de l'enfant dans les nouvelles parentalités. C'est pourquoi, avant même de détailler en quoi et pourquoi elle est stratégique, il convient de souligner son caractère complexe, soit l'impossibilité de l'expliquer par tel ou tel principe qui prétendrait en rendre compte exhaustivement et sans reste. En démêler les multiples fils n'est pas tâche aisée. Un travail de déconstruction, de mise en perspective s'impose.

Le syntagme « nouvelles parentalités » désigne les modalités non classiques des liens (affection, éducation, entretien) entre parents et enfants : homoparentalité, grand-parentalité, parentalité post-mortem, parentalité partagée, monoparentalité, parentalité médicalement assistée, coparentalité... Cela

Saül Karsz, philosophe, sociologue, Paris.
Saul.Karsz@wanadoo.fr

en rapport avec la diversité des configurations conjugales : mariage, PACS, célibat, veuvage, cohabitation ou absence de cohabitation, recompositions familiales..., sans oublier les combinaisons et croisements entre ces différents items. Cette énumération est nécessairement incomplète, le domaine de la parentalité connaissant des remaniements ininterrompus et manifestement disparates, puisque des situations sont listées ensemble qui nécessiteraient, chacune, un abord spécifique. Il n'en reste pas moins qu'un commun dénominateur les noue : il s'agit de parentalités nouvelles. Cette nouveauté, comme tout autre, n'existe pas en soi par définition, mais relativement à des modalités classiques, ordinaires, traditionnelles. Ainsi, la parentalité des couples hétérosexuels représente la modalité de référence, traditionnelle, envers laquelle la parentalité exercée par des couples homosexuels est dite nouvelle : hétéroparentalité dans un cas, homoparentalité dans l'autre, ou encore biparentalité et monoparentalité.

Dans tous les cas de figure, il apparaît que traiter de l'une de ces modalités oblige à traiter, au moins implicitement, de la ou des modalités que celle-ci sous-entend et par rapport à laquelle elle se définit. Il en va ainsi de l'homoparentalité par rapport à l'hétéroparentalité autant que de celle-ci par rapport à celle-là : l'équation peut se lire dans les deux sens, mais pour autant n'est pas communément lue de la sorte. Le plus souvent, la lecture est unidirectionnelle ; les seules modalités de parentalité à être expressément et constamment qualifiées par des adverbes ad hoc sont celles dites nouvelles (*homoparentalité*, *monoparentalité*, *coparentalité*). Hétéroparentalité et biparentalité fonctionnent comme des évidences, des pléonasmes, elles sont censées aller de soi. C'est pourquoi on dit « parentalité », sans autre forme de procès. Le terme même de « biparentalité » paraît quelque peu saugrenu, sinon vaguement snob...

De cette adjectivation absente car tenue pour superflue, trois remarques se déduisent. La première est une mise au point : sans nullement juger de la pertinence, ni même des contenus du jeu éminemment unilatéral relevé ci-dessus (bi-

mono- ; hétéro- homo-), j'entends en revanche prendre acte de son existence, ce jeu de l'implicite et de l'explicite, de l'évident et de l'exceptionnel constituant une donnée incontournable, et une source de malentendus persistants. Ne pas juger, mais souligner le fait que l'équation va dans les deux sens tout en étant lue dans un seul.

La deuxième remarque en découle. Il faudrait, en effet, se demander si le statut d'évidence accordé à une modalité particulière de parentalité (hétéro et bi) ne vient pas délimiter notre horizon de pensée, borner nos catégories usuelles, nourrir les évidences premières et les vérités ultimes de nos raisonnements, y compris à notre insu... Penser la parentalité reviendrait-il à penser à partir et en vue de l'hétéro-bi-parentalité ? En d'autres termes, qu'en est-il de la confusion projective, aussi rudimentaire que répandue, entre le mode de vie que le praticien ou le chercheur choisit pour lui, et le mode de vie de certaines des familles dont il entend s'occuper ?

D'où, enfin, ma troisième et dernière remarque. Force est de constater que les discours, débats et échanges sur des questions de parentalité mobilisent obligatoirement des points de vue situés dans le temps et dans l'espace, des positionnements et des parti pris, bref des orientations idéologiques. La distance entre l'observateur (thérapeute, chercheur) et le champ d'observation (famille, parents, enfants) n'est jamais définitivement acquise, ni en aucun cas garantie. Préférences subjectives et rattachements culturels et sociaux, les uns et les autres conscients et inconscients, ne cessent de s'y entrecroiser. Sont en jeu des hardiesses et des paniques personnelles, des histoires de vie singulières, autant que des préjugés et des avancées partisans, des valeurs sociales, des idéaux scientifiques ou pseudo-scientifiques, des conceptions culturelles, morales, religieuses, à propos des femmes, des hommes, des enfants, des familles... Avec leur bonne volonté, leurs formations, compétences et incompétences, thérapeutes et chercheurs entreprennent, décident, agissent subjectivement, en même temps qu'ils sont agis, travaillés, endigués objectivement : pas l'un ou l'autre de ces registres, mais les deux à la fois.

Comment pourrait-il en être autrement ? Même quand on évite de porter un jugement sur les différentes modalités de parentalité, c'est bien là une prise de position, nullement neutre puisque engagée dans d'âpres combats de défense de la différence, de respect des orientations sexuelles des uns et des autres, etc. Il en va de même pour la « neutralité éthique », revendiquée à juste titre par des cliniciens de diverses obédiences. Contrairement à ce qu'on imagine souvent, cette neutralité n'est certainement pas désengagée, au-dessus de la mêlée, éthérée : le « je vous écoute » propose au patient de faire état « d'incorrections », « anomalies » et « aberrations », sans qu'en principe un jugement moral lui soit assené, sans déboucher donc sur une injonction rééducative. La neutralité éthique est bien le porte-parole d'une prise de parti, par définition non neutre : pas au-dessus, mais au cœur de la mêlée.

Impossible neutralité qui, loin d'empêcher, rend plausible un travail d'objectivation du réel, d'analyse et d'argumentation, de production de connaissances qu'il faut étayer sans cesse, réinterroger sans répit, corriger et développer.

Les effets concrets ne sont pas non plus interchangeables. Si la référence hétéroparentale est dévoilée, et son rôle d'archétype discuté, par ricochet il devient possible de prendre en compte ce que les parentalités nouvelles comportent d'alternatives et de trouvailles, et non seulement ni fondamentalement d'exceptions plus ou moins malheureuses à une règle supposée intangible. Leur statut novateur peut être apprécié, ainsi que la recherche qu'elles mettent en œuvre, de formes relativement originales du vivre-ensemble, des rapports aux enfants, des liens de ceux-ci à l'égard des adultes qui prennent soin d'eux...

Si, en revanche, une telle explicitation est interdite, sous prétexte qu'il s'agirait d'une irrécusable évidence, ou d'un ennuyeux débat philosophique, l'hétéroparentalité est culturellement transmuée en donnée naturelle, et on l'imagine conforme à l'ordre indépassable des êtres et des choses. Position que maints groupes et personnes, généralement situés à droite sur l'échiquier politique, soutiennent avec plus

ou moins de véhémence. Mais il s'agit là d'une fable parfaitement mythologique. Elle fait allègrement fi de la longue et tortueuse histoire de la *fabrication* de l'hétéro-bi-parentalité et de son implantation dans l'Occident chrétien. C'est petit à petit que ce genre de configuration familiale s'est développé dans l'ensemble des couches sociales, jusqu'à devenir un modèle prévalent. D'où, par ricochet, l'abord souvent malaisé des familles polygames par les missionnaires d'autrefois et même ceux d'aujourd'hui...

Récit mythologique, aussi, parce qu'il sous-estime l'extrême diversité de situations hétéroparentales et biparentales dans le quotidien des familles, les arrangements pas toujours secondaires que leur exercice concret comporte... Difficile, en ces conditions, que les nouvelles parentalités soient perçues et traitées autrement que comme mimétiques, par défaut, par manque, au mieux des exceptions à la règle, au pire des déviations plus ou moins morbides à soigner et/ou à renfermer. C'est l'exemple des familles monoparentales, surtout quand une femme en est le chef. Il est courant de s'apitoyer sur la détresse de ces familles, en négligeant plus ou moins complètement le courage et la pugnacité de bien des femmes, et le fait qu'une bonne partie de leurs difficultés vient de la faiblesse de leurs ressources financières et culturelles, et nullement de leur statut monoparental. Cette détresse n'est pas sans rappeler celle des familles hétéro et biparentales... des classes populaires.

En matière de parentalité, le seul choix concerne les positions que chacun prend et celles que chacun rejette, nullement le fait que certains individus et groupes prennent position et d'autres pas ; positions, rappelons-le, aussi chargées subjectivement que socialement, même si, dès qu'il s'agit d'enfants, nombre de praticiens et de chercheurs s'adonnent aux joies de la divine innocence idéologique.

C'est à partir de là qu'il est possible de débattre de la place des enfants dans les nouvelles parentalités, en partant d'un passage de l'introduction : « [...] se pose alors la question de la construction identitaire de l'enfant, plus particuliè-

rement au travers des modifications du jeu œdipien que ces nouvelles parentalités introduisent. »

La question se pose, en effet, dans la mesure où les expériences rangées sous la rubrique de nouvelles parentalités ne sont pas toujours concluantes, ni couronnées de succès. Elles peuvent représenter des alternatives viables ou complémentaires comparativement aux parentalités habituelles, mais pas forcément dans la perspective de tous les professionnels qui s'en préoccupent, ni du point de vue juridique, ni en fonction des contextes nationaux, ni encore moins pour les adultes et/ou les enfants qui s'y engagent ou qui s'y font engager. Elles peuvent tout aussi bien se révéler conflictuelles, sinon mortifères. Bref, la construction identitaire des enfants ne va pas de soi, ni, non plus, les réaménagements œdipiens auxquels ils sont tenus.

Volte-face ? On pourrait déduire de ces propos que nous sommes en complète contradiction avec nos remarques ci-dessus, qui feraient ressortir l'intérêt des nouvelles parentalités... Il n'y a, cependant, aucune contradiction, car s'il s'agit de ne pas diaboliser les nouvelles parentalités en y déchiffrant la primeur d'irréparables décadences ; il ne s'agit pas non plus de les glorifier en y décelant le chemin royal à expérimenter sans tarder.

Nous y voyons deux séries de raisons. Même si des études de plus en plus nombreuses travaillent cette thématique (homoparentalité et monoparentalité, en particulier), nous manquons de données fiables et de perspectives comparatistes suffisamment étayées. Des travaux historiques font encore défaut. Méfions-nous des généralisations hâtives qu'on pourrait être tenté de commettre à partir de quelques observations cliniques éparses. N'en rajoutons pas à cette thématique déjà suffisamment contaminée par toutes sortes d'*a priori*... La seconde série de raisons me semble encore plus significative et irréfutable. La construction identitaire chez chaque enfant ne résultant évidemment pas d'un mouvement mécanique, et ne pouvant pas non plus se décréter, elle peut par conséquent se révéler difficile, et même mortifère, dans les nouvelles paren-

talités... autant que dans les parentalités traditionnelles – pas plus, pas moins dans les unes et dans les autres ! Ne serait-ce que parce que cette construction n'est pas un acte, mais un processus rythmé par des embûches et des rebondissements, des rectificatifs et des points de non-retour ; il ne va jamais de soi, quels que soient le milieu, la famille, l'appartenance sociale...

D'un point de vue scientifique, aucune corrélation ne peut être décelée entre perturbation psychique et nouvelle parentalité, moins encore un quelconque rapport de cause à effet. Certains s'en servent en manière d'épouvantail, mais à ce jour rien n'autorise de tels rapprochements. Les consultations psychologiques et pédopsychiatriques reçoivent très massivement des enfants élevés dans un cadre hétéro et biparental, habitués à jouer avec des poupées (les fillettes) et des pistolets (les garçonnets), habitués également à percevoir – dès l'école dite maternelle – qu'il y a des femmes généralement assignées à des places d'enseignantes, monitrices, éducatrices, et des hommes souvent situés en tant que directeurs, chefs de service...

Soit, mais comment s'assurer, insiste-t-on souvent, que l'enfant se construira positivement avec deux mères, avec deux pères ? Avec deux femmes, l'une représentant la mère et l'autre le père ? Avec une mère faisant office *et* de mère *et* de père ? Avec un père qui pouponne et dorlote autant qu'il rappelle le respect de la loi et l'exigence éducative de la frustration ? *Quid*, dans ces différentes situations, du tiers, de la filiation et de la transmission ?

Questions difficiles, en effet, car de nombreux paramètres interviennent à la fois. Remarquons cependant qu'elles seraient moins difficiles si les critères permettant d'évaluer le caractère « positif » de cette construction identitaire faisaient l'objet de quelques éclaircissements : plus il s'agit d'une évidence, et moins on sait de quoi il s'agit précisément. Tout compte fait, la difficulté des questions se trouve largement majorée par les modélisations implicites à partir desquelles elles sont posées. On sait, en effet, que selon la

façon de poser une question, des réponses sont facilitées ou au contraire rendues improbables. C'est encore le cas ici. Se construire avec *deux* mères paraît d'autant plus problématique que le modèle implicite est celui d'une *seule* mère ; est-ce de crainte qu'avec deux les impasses vécues avec une s'en trouvent dédoublées ? Pourquoi ne pas imaginer que les avantages s'en trouvent optimisés ? Car tel est l'argument de fond : se risquer à penser que des appellations comme « mère » et « père » peuvent ne pas convenir à toutes les formes de lien – éducatif, affectif – entre une ou plusieurs femmes, un ou plusieurs hommes, à l'égard d'un ou plusieurs enfants... Et tel est, précisément, le statut stratégique de la thématique abordée rapidement ici, autrement dit, ce que les nouvelles parentalités mettent au défi, ce qu'elles peuvent nous apprendre.

Dans leur principe, elles obligent à revoir nombre de catégories, argumentations et positions souvent perçues comme nécessaires et indépassables. Pas forcément pour les abandonner, en les remplaçant par d'autres notions dont la modernité supposée consiste à broder différemment de vieilles lunes, mais pour en faire un usage moins généraliste, moins omni-explicatif et globalisant, un usage moins cache-misère (conceptuel et clinique)... Un leitmotiv comme celui du « déclin du père » gagnerait à être convoqué comme une des explications possibles, donc partielle, des mutations contemporaines, en rappelant notamment que père et mère sont, non pas des personnes en chair et en os, mais des fonctions, des métaphores, des signifiants, pouvant, à ce titre, être figurés par toutes sortes de personnes réelles. Hétéro et biparentalité continuent d'être ce qu'elles ont toujours été : une des formes historiques du soin et de l'éducation des enfants. Sans être les seules à avoir été inventées au cours de la prolifique histoire humaine.

En outre, que cette modalité particulière et toujours hégémonique soit relativement concurrencée par d'autres modalités n'implique nullement que l'institution familiale est en crise, voire qu'elle dépérit. Moins encore que l'avenir de l'humanité serait sérieusement menacé. Si crise il y a, celle-ci

concerne certaines de nos représentations, valeurs et références à propos de ce que la famille est supposée être. C'est la sous-estimation du fait qu'au travers de l'histoire, les familles, les femmes, les hommes, les enfants n'ont cessé de connaître des modifications multiples, de fond et de forme, des mutations parfois déchirantes, mais sans lesquelles rien chez les humains ne se pérennise. Aujourd'hui, les nouvelles parentalités accentuent une tendance qui les précède : la redéfinition des rôles dits féminins et masculins, le réagencement des statuts parentaux, les tâches et missions qui leur seraient dévolues depuis toute éternité. Quoi qu'il en soit, la prégnance de ces mutations, l'avant et l'après qu'elles marquent, bref l'exigence de devoir en faire quelque chose interrogent nos représentations et nos idéaux.

À proprement parler, si quelque chose menace l'humanité, ce ne sont certainement pas les nouvelles parentalités, mais la précarisation grandissante de larges couches de population, l'extension de discriminations de toute sorte et, enfin, le sort infligé à notre environnement.

Cela concerne également les enfants. C'est, en effet, une certaine conception de l'enfance que les nouvelles parentalités contribuent à interroger, très précisément, cette conception moraliste, en partie épinglée ci-dessus, toujours prête à s'apitoyer sur le dénuement des enfants, qu'on imagine livrés à des référentiels adultes extrêmement instables et inquiétants, constamment sous les regards soupçonneux de leurs camarades de classe, la vigilance discrète des enseignants, les rumeurs du voisinage, les guets-apens de la rue... Las, ce n'est plus la peine de réitérer que cette description vaut pour toutes sortes d'enfants et surtout pour toutes modalités de parentalité. Il importe en revanche de souligner que les enfants, tous les enfants, doivent à leur force, à leurs capacités créatrices, à leur perception de la conjoncture, à leurs « théories sexuelles infantiles » (Freud), de parvenir, le plus souvent, très heureusement à grandir grâce et malgré les situations qu'il leur échoit de vivre. À force d'accentuer unilatéralement leur impuissance réelle, les bonnes âmes finissent par oublier leur

non moins réelle puissance. Sous couvert d'inquiétude pour l'avenir des enfants, de nombreux praticiens et chercheurs se demandent, en réalité, comment recycler leurs convictions d'antan. Voilà donc ce qui se trouve mis en cause : une certaine représentation de la fragilité infantile, représentation qu'il faut bien appeler par son nom : *enfantine*.

Les nouvelles parentalités font aujourd'hui enjeu, y compris pour les professionnels, à qui cette thématique peut redonner le goût du risque, de l'apprentissage réciproque, de l'aventure raisonnée et raisonnable ; des professionnels qui, au lieu d'appliquer imperturbablement et administrativement des principes, pourraient préférer investir des orientations, à réinventer au cas par cas. Donc, aussi, à rectifier.

Certes, la place de l'enfant dans les nouvelles parentalités ne va pas de soi. Dans les anciennes non plus, d'ailleurs. Car cette place n'est pas un don, mais bien une construction psychique et idéologique chaque fois inédite. N'en déplaise à un certain hygiénisme aujourd'hui en cours, un enfant qui n'a pas de difficultés n'est pas nécessairement un enfant que se porte bien ; c'est une des différences entre l'enfant réel et l'enfant idéal. Et parce que toute modalité de parentalité comporte des rituels et des renfermements, des raideurs et des ankyloses, il est à souhaiter que les nouvelles et les anciennes parentalités soient, les unes autant que les autres, aussi finalement nouvelles que possible.

Telle est la décision ultime, à mon sens éthique, théorique et clinique, donc politique, qui s'impose à tous et à chacun : les questions de parentalité relèvent-elles de l'histoire sociale, de la culture, des cultures, des enjeux idéologiques et politiques, ou bien de la biologie, ou plutôt du biologisme ? Construction socio-historique ou prédestination psycho-organique, il faut choisir. Et s'y tenir.